

SUBERVIE ASSURANCES

Depuis  1975

30, cours du Maréchal Juin - B.P. 29
33023 BORDEAUX CEDEX

www.subervie-assurances.com

Nos bureaux sont ouverts :

Du lundi au vendredi

Du lundi au vendredi

de 9h à 12h30

de 14h à 17h45

subervie.assurances@mma.fr

☎ 05 56 91 20 67

FAX 05 56 91 95 75

PROCEDURE DE GESTION DU CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE FIDI – MMA N°114.231.812

- L'adhésion est soumise à acceptation de l'assureur. Fournir un relevé de sinistralité couvrant au minimum les 3 dernières années.
- Parallèlement à son adhésion à la FIDI, l'adhérent contacte SUBERVIE ASSURANCES pour choisir son niveau de garanties, ses options et remplir le bulletin d'adhésion au contrat « groupe » d'assurance.
- En plus du bulletin complété et signé, il joint toutes les pièces requises :
 - ✓ Attestations de formation,
 - ✓ Certifications,
 - ✓ Pour les mesures d'empoussièrement amiante : preuve de sa démarche d'accréditation COFRAC,
 - ✓ Extrait kbis de moins de 3 mois,
 - ✓ Relevé de sinistralité si antécédents d'assurance,
 - ✓ Paiement annuel (chèque à l'ordre de MMA)Ou chèque d'acompte de 3 mois + RIB + mandat SEPA complété et signé

- Le dossier complet doit être envoyé à :

Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier

31 rue du Rocher - 75008 Paris

T : 01 42 93 66 08 - Fax : 01 45 22 33 55

contact@lafidi.fr

- Le dossier est validé en conseil d'administration et reçoit un numéro d'adhérent. Il est ensuite envoyé à l'assureur pour enregistrement. Attestation envoyée sous 24h

Vos interlocuteurs à l'agence SUBERVIE ASSURANCES :

- Assurances Professionnelles : RC, bris de machines, locaux, protection juridique professionnelle
Morgane JEANSON – Ligne directe : 05 56 33 29 74 – morgane.jeanson@mma.fr
- Assurances Privées : Habitation, Auto, Santé, Prévoyance
Thibault KERAVAL – Ligne directe : 05 56 33 29 70 – thibault.keraval@mma.fr
- Sinistres : Déclaration, Suivi
Pierre GROS – Ligne directe : 05 56 33 29 75 – pierre.gros@mma.fr